

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRÉSENTS</b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.  <b>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</b> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie  <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : M. TAUBATY Christian
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

**DÉLIBÉRATION N° 08 :**

**Désignation des élus composant la commission de contrôle des listes électorales.**

VU le Code électoral, et notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le répertoire électoral unique tenu par l'INSEE ;

CONSIDERANT que dans chaque commune est instituée une commission de contrôle chargée :

- de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs ;
- de s'assurer de la régularité de la liste électorale ;

CONSIDERANT que, conformément au VI de l'article L. 19 du Code électoral, dans les communes où deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, cette commission est composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ;

.../...

CONSIDERANT que ces conseillers sont désignés dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

CONSIDERANT que sont exclus de cette commission :

- le maire ;
- les adjoints titulaires d'une délégation ;
- les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

CONSIDERANT qu'il convient également de désigner des membres suppléants dans les mêmes conditions ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

#### **Article 1 : Composition de la commission de contrôle**

Sont désignés pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

**Au titre de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :**

- **Membres titulaires :**
  - M. TAUBATY Christian
  - M. LANQUETIN Jean-Philippe
  - M. LEMESRE Matthieu
- **Membres suppléants :**
  - Mme CHATEAU Christine
  - Mme HALLE Cathy
  - Mme JEANDENANS Jennifer

**Au titre de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :**

- **Membres titulaires :**
  - M. BRUNIAUX Philippe
  - Mme SOLNON Marie-Pierre
- **Membres suppléants :**
  - Mme DUBOZ Catherine
  - M. COURT Jean-Louis

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Valérie DEPIERRE



Christian TAUBATY